

ment profonde à marée haute pour contenir commodément trois navires dont le plus gros ne jaugerait pas plus de cent vingt tonneaux.

Le navigateur malouin a dû être frappé par les avantages que lui offrait ce petit port naturel où ses navires trouveraient un abri sûr, et dans lequel ils n'auraient rien à craindre de la débâcle au printemps. Cette seule considération devait lui faire préférer la rivière Saint-Michel à la rivière Lairet, dans laquelle, loin de trouver la même protection, sa petite flottille aurait été mise en danger par les glaçons charriés par la rivière Saint-Charles, que la marée refoule, pendant les crues du printemps, dans l'embouchure de ce cours d'eau, presque aussi large alors que la rivière Saint-Charles elle-même (1).

Un point sur lequel je m'appuierai tout particulièrement pour établir que les vaisseaux de Jacques Cartier ont hiverné dans la rivière Saint-Michel est la découverte qu'on y a faite en 1843 de la carène d'un navire d'un tonnage, égal à celui de la *Petite-Hermine*, abandonnée, comme chacun sait, au printemps de 1536, faute de bras pour la manoeuvrer.

Une carvelle, des clous, un boulet et différentes pièces provenant du bordage et de la membrure de cette épave furent envoyés alors au maire de Saint-Malo. Celui-ci nomma une commission spéciale d'archéologues appelés à se prononcer sur l'authenticité de ces objets, qu'après un examen minutieux ils déclarèrent appartenir à l'époque de Jacques Cartier.

Vu la facilité avec laquelle on peut procéder par analogie, en pareil cas, il n'y a pas un antiquaire de quelque valeur, en Europe, qui puisse prendre une pièce d'un navire construit dans la première partie du XVI^e siècle pour celle d'un autre navire qui ne l'aurait été que vers le commencement du XVII^e. Or, comme il n'a dû venir aucun vaisseau dans la rivière Saint-Charles entre le printemps de 1536 et 1608, année de la fondation de Québec par Champlain, et que pendant ces soixante-treize ans s'est nécessairement produit dans la construction navale, encore peu perfectionnée alors, des changements faciles à constater, la décision de la commission de savants nommée par le maire de Saint-Malo ne peut raisonnablement être combattue (2).

Comme il n'est fait nulle part mention dans les annales des premiers temps de la colonie d'un navire abandonné dans le voisinage de l'éta-

(1) *Jacques Cartier*, par le docteur N.-E. Dionne, p. 261.

(2) On m'a montré, au ministère des Terres de la Couronne, une pierre provenant du lest du navire trouvé dans le ruisseau Saint-Michel, qui est d'une formation géologique particulière aux côtes de Bretagne et de Normandie, et inconnue sur le continent américain.